

Direction générale

Caen, le 27 novembre 2020

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la fermeture provisoire d'un atelier au sein de l'abattoir ELIVIA à Villers-Bocage

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le représentant de l'État territorialement compétent est habilité à prendre toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

En l'absence de mesures pharmaceutiques (médicaments, vaccin, immunothérapie) pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les mesures de santé publique ou mesures non pharmaceutiques, MNP, (gestes barrières, distanciation physique, mesures d'hygiène et les organisations individuelles et collectives) sont d'une extrême importance pour atténuer la diffusion du SARS-CoV-2 dans la communauté, protéger les personnes vulnérables, permettre la prise en charge hospitalière des cas les plus sévères et éviter la saturation des hôpitaux.

Au regard de la propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles qui seront rendues publiques, le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

L'évolution des indicateurs épidémiologiques confirme que le virus circule activement dans le département du Calvados.

Au 26 novembre 2020, le taux d'incidence sur 7 jours glissants du département du Calvados est supérieur au seuil d'alerte avec 85.3 cas pour 100 000 habitants.

Le taux de positivité est proche au seuil d'alerte avec 9,5 % pour le département.

Au 27 novembre, 52 clusters sont toujours en cours d'investigation dans le Calvados dont un cluster au sein l'abattoir ELIVIA à Villers-Bocage.

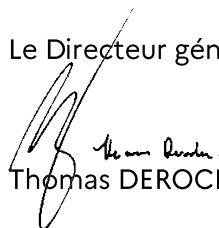
Le cluster identifié le 27 novembre au sein de l'atelier 2T de l'abattoir ELIVIA à Villers-Bocage concerne 5 salariés testés positifs au Covid-19.

Considérant que les mesures barrières ne sont pas pleinement respectées ;

Considérant que l'analyse des facteurs de risque pour la transmission du Covid-19 dans les abattoirs sont multiples : promiscuité, conditions environnementales de température et d'humidité, cadences de travail, recours important à la sous-traitance avec présence de nombreux intérimaires, le risque de diffusion autour de ces clusters est important ;

l'Agence régionale de santé de Normandie donne un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant fermeture provisoire d'un atelier au sein de l'abattoir ELIVIA à Villers-Bocage.

Le Directeur général,


Thomas DEROCHE